



Assemblée générale

Distr. générale
27 janvier 2023
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Anguilla

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique	4
II. Budget	6
III. Situation économique	7
A. Généralités	7
B. Tourisme	8
C. Services financiers	8
D. Agriculture et pêche	9
E. Infrastructure	9
F. Transports et communications	10
IV. Situation sociale	10
A. Généralités	10
B. Éducation	11
C. Santé publique	12

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 5 décembre 2022 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, à l'adresse suivante : www.un.org/dppa/decolonization/fr/documents/workingpapers.



D.	Criminalité et sécurité publique	13
E.	Droits humains	13
V.	Environnement	14
VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	15
VII.	Statut futur du territoire	16
A.	Position du gouvernement du territoire	16
B.	Position de la Puissance administrante	16
VIII.	Décisions prises par l'Assemblée générale	16
Annexe		
	Carte d'Anguilla	19

Le territoire en bref

Territoire : Anguilla est un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies. Il est administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentante de la Puissance administrante : Gouverneure Dileeni Daniel-Selvaratnam (depuis janvier 2021). Elle est la deuxième femme à occuper la fonction de Gouverneure d'Anguilla.

Situation géographique : Le territoire est situé à 240 kilomètres à l'est de Porto Rico, à 113 kilomètres au nord-ouest de Saint-Kitts-et-Nevis et à 8 kilomètres au nord de Saint-Martin. Sa topographie est relativement plate, avec quelques collines, dont la plus élevée culmine à 65 mètres.

Superficie : 96 kilomètres carrés. L'île principale fait 26 kilomètres en son point le plus long et 5 kilomètres en son point le plus large.

Zone économique exclusive : 92 178 kilomètres carrés

Population : 15 900 habitants (estimation de 2022)

Espérance de vie à la naissance : 77 ans [hommes : 74,1 ans ; femmes : 81,2 ans (2022)]

Langues : 97 % de la population est anglophone. L'espagnol et le chinois sont également parlés.

Capitale : La Vallée

Chef du gouvernement du territoire : Le Premier Ministre, Ellis Lorenzo Webster (depuis juin 2020)

Élections : Les dernières élections ont eu lieu le 29 juin 2020 et les prochaines se dérouleront d'ici à septembre 2025.

Principaux partis politiques : Anguilla Progressive Movement ; Anguilla United Front

Parlement : House of Assembly (Assemblée législative)

Produit intérieur brut par habitant : 19 451 dollars des États-Unis (estimation de 2021)

Économie : Tourisme et services financiers

Principaux partenaires commerciaux : États-Unis d'Amérique et États membres de la Communauté des Caraïbes

Taux de chômage : 8 % (estimation de 2012)

Monnaie : Dollar des Caraïbes orientales, indexé sur le dollar des États-Unis (1 USD = 2,6882 XCD)

Aperçu historique : Peuplé à l'origine par les Arawaks, le territoire a été colonisé par les Britanniques et les Irlandais en 1650 et a périodiquement été associé à Saint-Kitts-et-Nevis ainsi qu'à diverses structures régionales. En 1980, Anguilla est devenue un territoire administré par le Royaume-Uni.

I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique

1. Comme le prévoit désormais la Constitution d'Anguilla, initialement entrée en vigueur en 1982 avant d'être modifiée en 1990, 2019 et 2020, le gouvernement du territoire est constitué du (de la) Gouverneur(e), du Conseil exécutif et de la House of Assembly. Le (la) Gouverneur(e), nommé(e) par la Couronne britannique, est chargé(e) de la défense, des relations extérieures, de la sécurité intérieure (y compris la police) ainsi que des services financiers internationaux et de leur réglementation ; il ou elle nomme les fonctionnaires et veille au respect de leurs conditions d'emploi. Pour toute autre question, il ou elle doit consulter le Conseil exécutif et en suivre l'avis. La Constitution dispose en outre que la Couronne britannique se réserve le pouvoir de légiférer, avec l'aide du Conseil privé, pour assurer la paix, l'ordre et la bonne gestion des affaires publiques à Anguilla.

2. Conformément à la Constitution, le Conseil exécutif du territoire se compose du (de la) Premier(ère) Ministre, de trois autres ministres au plus et de deux membres de droit, à savoir le (la) Procureur(e) général(e) et le (la) Vice-Gouverneur(e). Il est présidé par le (la) Gouverneur(e), qui n'a pas le droit de vote. Actuellement, la House of Assembly est élue pour cinq ans et se compose de la Présidente ou du Président, d'au moins sept membres élus au scrutin uninominal, de quatre membres élus dans des circonscriptions couvrant l'ensemble du territoire de l'île et des deux membres de droit du Conseil exécutif. À la suite d'une demande du gouvernement anguillais, l'ordonnance de 2020 portant révision de la Constitution d'Anguilla a modifié la catégorie des personnes qui peuvent être nommées à la vice-présidence de la House of Assembly. Aux termes de cette ordonnance, le (la) Procureur(e) général(e) et le (la) Vice-Gouverneur(e) ne sont pas habilité(s) à exercer la fonction de vice-président(e), mais tous les autres parlementaires élus peuvent se présenter, à l'exception des membres du Conseil exécutif. La House of Assembly doit également élire un(e) nouveau (nouvelle) vice-président(e) dès sa première séance suivant l'entrée en vigueur de l'ordonnance. Le (la) Gouverneur(e) nomme Premier(ère) Ministre le (la) parlementaire élu(e) qui, à son avis, est le mieux à même d'obtenir l'appui de la majorité des autres députés. Conformément aux amendements constitutionnels intervenus en 2019, celui (celle)-ci ne peut exercer que deux mandats consécutifs. Le (la) Gouverneur(e) choisit également les autres ministres parmi les membres élus de la House of Assembly, sur avis du (de la) Premier(ère) Ministre.

3. À l'issue des élections générales du 29 juin 2020, l'Anguilla United Front a remporté quatre sièges et l'Anguilla Progressive Movement (APM) en a remporté sept. L'APM a donc succédé à l'Anguilla United Front au gouvernement du territoire. Ellis Lorenzo Webster (APM) a pris ses fonctions de Premier Ministre le 30 juin 2020. Le 24 mai 2022, une élection partielle s'est tenue en vue d'élire un nouveau représentant dans la troisième circonscription ; le siège est resté à l'Anguilla United Front. Le 24 juin 2022, le Ministre du développement économique a renoncé à sa qualité de membre de l'APM tout en gardant son statut de représentant élu.

4. Selon le rapport du Superviseur des élections publié en juillet 2020, plusieurs changements ou nouveautés ont été introduits à l'occasion des élections générales de 2020, notamment : la promulgation de la loi de 2019 sur les élections et du règlement de 2020 relatif à l'inscription sur les listes électorales, la création d'un registre en ligne des électeurs, la mise en service de cartes d'électeurs, l'informatisation des listes électorales, l'entrée en vigueur du vote anticipé pour certaines catégories d'électeurs, le passage au dépouillement électronique des bulletins de votes, la mise en service d'un Bureau électoral centralisé indépendant offrant une gamme complète de services, l'organisation de séances publiques d'information pour les électeurs et la création d'une circonscription électorale unique pour l'ensemble de l'île, dans laquelle sont élus quatre candidats.

5. Le droit qui s'applique à Anguilla est la common law d'Angleterre et du pays de Galles, ainsi que l'ensemble de la législation héritée de l'ancien État associé de Saint-Kitts-et-Nevis-Anguilla jusqu'en août 1971 et la législation promulguée ultérieurement, soit par Anguilla, soit par le Royaume-Uni en son nom. C'est la Cour suprême des Caraïbes orientales, juridiction régionale ayant son siège à Sainte-Lucie, qui est chargée de veiller à l'application des lois. Compétente pour les membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, elle est constituée de deux divisions : une cour d'appel itinérante et une haute cour de justice. Il est possible d'introduire un ultime recours devant le Comité judiciaire du Conseil privé.

6. La loi de 2002 intitulée British Overseas Territories Act prévoit que les citoyens des territoires britanniques d'outre-mer peuvent obtenir la nationalité britannique.

7. En 2011, Anguilla a créé une équipe chargée d'élaborer une nouvelle constitution sous la direction de H. Clifton Niles. Comme indiqué précédemment, elle a présenté un projet de texte au gouvernement en février 2012 dans lequel il était proposé d'apporter des modifications à la structure de gouvernance, qui seraient susceptibles d'être intégrées dans le texte d'une future constitution. En septembre 2015, le gouvernement du territoire a créé un Comité de la réforme constitutionnelle et électorale en vue de faire avancer les travaux et l'a chargé, entre autres, d'examiner les précédentes propositions de réforme de la Constitution de 1982. En novembre 2016, le gouvernement du territoire a publié les propositions de réforme constitutionnelle et électorale formulées par le Comité : le projet de nouvelle constitution, le projet de nouvelle loi électorale et le projet de nouvelle commission de délimitation des circonscriptions électorales, qui ont ensuite été soumis à une consultation publique. Un projet révisé daté du 31 mars 2017 a été publié et présenté au Conseil exécutif le 4 mai. En juin 2018, le gouvernement du territoire a présenté au Gouvernement britannique des propositions sur la révision de la Constitution d'Anguilla, qui devait s'opérer en deux phases : les modifications apportées dans un premier temps prendraient effet avant les élections générales de 2020 et seraient suivies d'une révision complète du texte dans un deuxième temps.

8. En octobre 2018, une consultation publique s'est tenue, dans le territoire, sur le projet de révision de la Constitution d'Anguilla. En février 2019, lorsqu'elle a présenté le projet d'ordonnance à la Commission des affaires étrangères du Parlement britannique, la Puissance administrante a indiqué que les propositions faites dans le cadre de la première phase avaient été négociées avec le gouvernement du territoire et visaient à améliorer l'efficacité de l'action du gouvernement et à préparer les élections. Selon elle, les propositions n'avaient pas eu d'incidence sur l'équilibre des pouvoirs constitutionnels entre le Royaume-Uni et le gouvernement du territoire.

9. Le Conseil privé a promulgué l'ordonnance concernée en avril 2019, à la suite de quoi le Gouverneur a donné effet, le 14 mai 2019, aux modifications qu'il était prévu d'apporter à la Constitution du territoire durant la première phase de sa révision. En novembre 2019, des négociations ont été officiellement ouvertes pour passer à la seconde phase de la révision. Dans une déclaration commune datée du 26 novembre 2019, les équipes de négociateurs du Royaume-Uni et d'Anguilla ont noté que des progrès substantiels avaient été accomplis mais qu'aucun accord définitif n'avait encore été trouvé. Y était également indiqué que le fait de séparer la réforme électorale de la réforme constitutionnelle suscitait des préoccupations à Anguilla. Une nouvelle série de consultations publiques sur les propositions de révision de la Constitution s'est tenue en 2021, pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (voir également par. 61).

10. D'après la Puissance administrante, et conformément au livre blanc intitulé *The Overseas Territories: Security, Success and Sustainability* (Les territoires d'outre-mer : sécurité, succès et viabilité), publié en 2012, toute décision de rompre

le lien constitutionnel unissant le Royaume-Uni et Anguilla devrait être fondée sur la volonté de la population, exprimée formellement et dans le respect de la Constitution. Si la population venait à se prononcer clairement en faveur de l'indépendance, le Gouvernement britannique s'acquitterait alors de l'obligation qui lui incombe d'aider le territoire à y accéder.

II. Budget

11. Le Gouvernement du Royaume-Uni et le gouvernement du territoire ont conclu un accord-cadre pour la gestion responsable des finances publiques et le développement, qui a été incorporé à la législation anguillaise en novembre 2013. Aux termes de cet accord, le gouvernement du territoire s'est engagé à équilibrer le budget, à publier des directives en matière d'emprunt et à mettre en place un plan de gestion des finances publiques couvrant au minimum trois exercices budgétaires.

12. Selon le gouvernement du territoire, Anguilla est déterminée à engager une réforme budgétaire et continue d'exercer l'essentiel des responsabilités en matière de gestion des finances publiques. Compte tenu des efforts de relèvement et des difficultés financières qui ont suivi l'ouragan Irma, le gouvernement a souhaité que la réforme budgétaire ne soit pas un prérequis aux secours d'urgence.

13. Le 11 janvier 2022, le Premier Ministre et Ministre des finances et de la santé, Ellis Lorenzo Webster, a présenté à la House of Assembly un projet de budget d'un montant de 226,58 millions de dollars des Caraïbes orientales pour l'exercice 2022. Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement y était de 224,58 millions de dollars et le montant du budget d'équipement, de 2 millions. Les recettes ordinaires, en baisse par rapport à celles perçues lors de l'exercice précédent, étaient chiffrées à 237,6 millions de dollars.

14. En ce qui concerne l'exercice 2021, les recettes ordinaires se sont élevées à 252,63 millions de dollars des Caraïbes et les dépenses de fonctionnement ont été estimées à 226,71 millions. Afin de lutter contre la pandémie de COVID-19, la Puissance administrante a dégagé des fonds destinés à renforcer la sécurité aux frontières et à soutenir le système de santé, notamment par la modernisation des infrastructures de soins, la création d'un laboratoire et la fourniture de vaccins contre la COVID-19. Elle a également alloué une aide financière de 16,2 millions de dollars pour faire en sorte que les recettes ordinaires retrouvent leur niveau d'avant la COVID-19 et pour permettre au gouvernement du territoire de maintenir les services publics et d'offrir une aide sociale aux résidents touchés par la mise à l'arrêt du secteur touristique.

15. Selon l'examen du portefeuille de créances d'Anguilla réalisé en 2021 par le Ministère des finances et de la santé du gouvernement du territoire, la dette publique du territoire, y compris la dette de l'administration centrale, la dette garantie par l'État et la dette non garantie contractées auprès de sources nationales et extérieures, s'élevait à 447,73 millions de dollars des Caraïbes orientales au total, soit un montant équivalant à 56,51 % du produit intérieur brut (PIB). Le ratio dette/PIB a baissé en 2021 en raison principalement d'une embellie économique dans le territoire. À la fin de 2021, l'encours de la dette avait diminué de 6,12 % (soit 19,20 millions de dollars) par rapport à 2020, ce qui tenait essentiellement à l'expiration du délai de grâce d'un prêt non remboursé et au fait que les versements prévus au titre de l'amortissement étaient supérieurs aux décaissements pour les créances existantes et nouvelles.

16. Anguilla ne prélève pas d'impôt sur le revenu, les successions, les plus-values ou les sociétés. En mai 2018, le gouvernement du territoire a approuvé une taxe sur les produits et services comme élément essentiel de sa réforme fiscale et convenu de

la mettre en place progressivement. Le 29 juillet 2021, la House of Assembly a adopté le projet de loi intitulé Goods and Services Tax Bill, imposant l'application d'une taxe de 13 % sur les produits et services à compter du 1^{er} juillet 2022, tout en abrogeant dans le même temps cinq lois existantes sur les biens et services. Selon le gouvernement du territoire, en 2021, la taxe provisoire sur les biens a rapporté 33,28 millions de dollars des Caraïbes orientales et le droit de consommation, 10,95 millions de dollars.

17. Le 28 juin 2022, selon la Puissance administrante, un projet de loi sur l'ouverture de crédits supplémentaires intitulé Supplementary Appropriation Act (2022) a été adopté par la House of Assembly, augmentant le plafond des dépenses de l'année en cours de 15,0 millions de dollars des Caraïbes orientales, afin de faciliter les débours urgents et imprévus et de fournir une aide sociale dans le contexte de l'augmentation du coût de la vie résultant de l'inflation mondiale.

III. Situation économique

A. Généralités

18. Selon les estimations de la Banque centrale des Caraïbes orientales, le PIB d'Anguilla aux prix du marché a connu une hausse de 21,08 % en 2022 contre 17,13 % en 2021. Il est passé de 817,33 millions de dollars des Caraïbes orientales en 2021 à 989,61 millions en 2022.

19. Selon la Banque centrale des Caraïbes orientales, les principaux secteurs économiques d'Anguilla sont le tourisme, l'immobilier, le bâtiment et les travaux publics et l'intermédiation financière. Selon la Puissance administrante, le secteur du tourisme devrait constituer la principale source de croissance économique à Anguilla en 2024, en représentant 25,84 % de l'activité économique réelle, soit une augmentation de 79,38 % par rapport à 2021.

20. En 2018, le Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a indiqué qu'en septembre 2017, Anguilla avait subi d'importants dégâts environnementaux et économiques causés par Irma, un ouragan de catégorie 5. L'ensemble des dégâts était estimé à 507 millions de dollars des Caraïbes orientales. Les pertes totales étaient évaluées à 331,5 millions de dollars et les coûts supplémentaires, à 41,9 millions de dollars. Le tourisme a été le secteur le plus touché. Il était le moteur de l'économie d'Anguilla, notamment en tant que principale source de recettes fiscales. Les secteurs de l'énergie, des télécommunications et des infrastructures de transport, qui sont nécessaires au bon fonctionnement du secteur touristique, ont également été sévèrement touchés. Cependant, selon le gouvernement du territoire, l'année 2019 a été marquée par une expansion économique réelle de 5,40 %. Puis, en 2020, l'activité économique dans le secteur du tourisme s'est arrêtée, Anguilla ayant été fortement touchée par les effets de la COVID-19. Le déclin économique réel a atteint 29,76 %. Selon l'examen du portefeuille de créances d'Anguilla réalisé pour la période 2017-2021 et publié par le Ministère des finances en août 2022, après la contraction de 29,87 % en termes réels du PIB en 2020, soit la plus importante jamais enregistrée, une estimation préliminaire indique une expansion réelle de l'économie de l'ordre de 11,09 % en 2021 et une croissance continue en 2022.

B. Tourisme

21. Le Ministère des infrastructures, des communications, des services collectifs, du logement et du tourisme est chargé de la mise en œuvre du plan directeur pour le tourisme, tandis que l'Office du tourisme d'Anguilla et l'Association hôtelière et touristique anguillaise sont responsables de la commercialisation et de la promotion des produits touristiques du territoire. Aucune information concernant une éventuelle mise à jour du plan directeur n'est disponible actuellement.

22. En 2021, on comptait 28 696 arrivées de visiteurs sur le territoire, un chiffre en baisse de 30,2 % par rapport aux 41 093 visiteurs enregistrés en 2020, ce qui s'explique principalement par la chute du nombre d'arrivées de touristes due à la pandémie. En 2022, le nombre d'arrivées enregistrées s'est élevé à 65 508, un chiffre qui reste inférieur à ceux d'avant la pandémie mais en hausse de 128,3 % par rapport à 2021.

C. Services financiers

23. En 2021, l'activité du secteur de l'intermédiation financière, qui comprend la totalité des services bancaires, des services d'assurance et des services connexes, a connu une baisse de 2,82 %. En 2022, selon les projections, ce secteur devait encore être l'un de ceux qui contribueraient pour la plus grande part à l'économie anguillaise.

24. La Commission des services financiers d'Anguilla, organe de contrôle indépendant relevant de la Gouverneure, a été créée en 2004. Par ailleurs, c'est au Ministère des finances qu'incombe l'exercice des responsabilités que la loi américaine relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers fait au territoire. En octobre 2014, Anguilla a rejoint l'initiative visant à adopter rapidement la nouvelle Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale établie par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

25. En avril 2016, Anguilla a conclu un accord bilatéral avec le Royaume-Uni sur l'échange réciproque de renseignements sur les bénéficiaires effectifs des sociétés, qui est entré en vigueur le 30 juin 2017. Cet accord permet que les services de maintien de l'ordre aient rapidement accès aux données sur les bénéficiaires effectifs des sociétés et des personnes morales constituées dans les juridictions respectives.

26. En mai 2018, le Parlement britannique a adopté une loi intitulée Sanctions and Anti-Money Laundering Act, aux termes de laquelle le ou la Secrétaire d'État doit faire tout ce qui est raisonnablement possible pour aider les gouvernements des territoires d'outre-mer à établir un registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés immatriculées dans leur juridiction et à préparer, avant le 31 décembre 2020, un projet d'ordonnance imposant à tout territoire d'outre-mer qui ne l'aurait pas encore fait d'ouvrir un tel registre. Le 14 décembre 2020, le Gouvernement britannique a publié un projet d'ordonnance instituant un cadre pour l'établissement des registres. Le gouvernement d'Anguilla s'est attaché à créer un tel registre, avec l'aide du Gouvernement britannique s'il y a lieu. Le Royaume-Uni compte que ce registre et ceux des autres territoires d'outre-mer seront en place avant la fin de 2023, conformément à l'appel qu'il avait lancé pour que les registres accessibles au public deviennent la norme d'ici à 2023.

D. Agriculture et pêche

27. L'activité agricole à Anguilla est limitée en raison de la rareté des terres arables et d'une faible pluviométrie. Un petit nombre d'agriculteurs cultivent des légumes qui sont vendus sur les marchés locaux. La production alimentaire étant faible, plus de 90 % des denrées sont importées, mais le gouvernement d'Anguilla, qui considère la sécurité dans ce domaine comme une priorité, est déterminé à révolutionner le secteur agricole pour développer la production. La pêche est une importante source de revenus pour de nombreux habitants, car elle emploie directement plus de 300 personnes, et beaucoup d'autres pratiquent une pêche de subsistance. Comme indiqué précédemment, Anguilla utilise moins du quart de sa zone de pêche exclusive, située au nord de l'île. La section de la pêche et des ressources marines du Ministère des ressources naturelles s'attache à rassembler les pêcheurs en un corps solidaire et à encourager la mise en œuvre d'une bonne gestion et de moyens durables et novateurs de dynamiser le secteur.

28. Selon le gouvernement du territoire, le Plan de développement de la pêche à Anguilla pour 2015-2025, adopté par le Conseil exécutif en avril 2016, décrit les efforts à mener pour assurer l'exploitation optimale et durable des ressources halieutiques de l'île. En mars 2022, le gouvernement a approuvé le plan de mise en œuvre Blue Anguilla 2022-2024, qui sert de feuille de route pour le développement de l'économie maritime.

E. Infrastructure

29. Selon le gouvernement du territoire, Anguilla compte une centaine de kilomètres de routes goudronnées et une soixantaine de kilomètres de routes gravillonnées. Certaines de ces routes goudronnées ont été construites il y a plus de 25 ans et n'ont pas été bien entretenues.

30. L'Anguilla Air and Sea Ports Authority, organe statutaire indépendant, est en charge de l'exploitation commerciale de l'aéroport et des ports maritimes. Situé à la périphérie de La Vallée, l'aéroport international Clayton J. Lloyd est le seul de l'île et accueille des vols commerciaux et des vols privés. Certains font la liaison avec les aéroports internationaux d'Antigua, de Saint-Martin, de Porto Rico, de Saint-Thomas et des États-Unis d'Amérique par Miami. La liaison entre Anguilla et les autres grands points d'accès internationaux, qui demeure d'une importance vitale, est assurée par un service de ferry et d'affrètement de bateaux reliant l'île à Saint-Martin.

31. En novembre 2017, le Gouvernement britannique a accordé au gouvernement du territoire une subvention de 60 millions de livres sterling, à la suite des dégâts causés par l'ouragan Irma plus tôt dans l'année. Cette subvention a permis la création du Programme pour Anguilla dans le cadre d'un mémorandum d'accord signé en mai 2018 par la Puissance administrante et le gouvernement du territoire. Ce dernier a confirmé une liste de projets d'infrastructure qui seraient menés à bien grâce à ce financement : rénovation des écoles, de l'unique hôpital et de trois polycliniques, du Centre de la santé environnementale et d'autres installations essentielles, comme l'unique aéroport de l'île et le terminal maritime destiné au trafic passagers de Blowing Point. Selon la Puissance administrante, il était prévu que ce terminal maritime nouvellement réaménagé soit mis en service d'ici à la fin de 2022. Des fonds supplémentaires d'un montant de 21 millions de livres sterling ont été alloués à d'autres initiatives comme la construction d'un nouvel appontement dans le port de Road Bay et le resurfaçage de la piste de décollage de l'aéroport. Il est prévu que le Programme pour Anguilla et les autres projets soient achevés d'ici à mars 2023. En juin 2021, il a été annoncé que le Programme de résilience d'Anguilla bénéficierait

d'un financement supplémentaire de 2 millions de livres sterling aux fins de la réalisation de nouveaux projets de résilience économique, tels que la rénovation de The Valley Road et le développement continu du secteur de l'aviation.

F. Transports et communications

32. Dans sa présentation du budget de 2022, le gouvernement du territoire a indiqué qu'un montant de 23,24 millions de dollars des Caraïbes orientales avait été alloué pour les dépenses du Ministère des infrastructures, des communications, des services collectifs, du logement et du tourisme et de ses départements, soit 13 % (2,73 millions de dollars) de plus que pour le budget approuvé de 2021 (20,51 millions). Cette augmentation vise principalement à couvrir les dépenses afférentes à l'entretien des routes et des bâtiments, à la formation des pompiers et à un programme de gestion de l'énergie.

33. L'unique piste d'atterrissage de l'île n'est pas adaptée aux lourdes cargaisons ni aux gros appareils. Selon la Puissance administrante, des travaux sont en cours pour agrandir l'aéroport afin d'en améliorer l'accès international et de permettre l'acheminement aérien d'un plus grand volume de fret sur l'île. Une liaison aérienne directe avec Miami est en place, permettant de relier le continent sur un vol commercial. Un plan directeur pour les travaux d'agrandissement de l'aéroport a été commandé par la Puissance administrante dans le cadre du financement de la résilience économique et achevé en mars 2022. Le 9 juin 2022 a été publié un plan directeur couvrant la période 2022-2041, qui définit les possibilités offertes par l'infrastructure existante de l'aéroport et les contraintes qui lui sont associées, et dans lequel le bâtiment abritant le terminal de l'aéroport est considéré comme une composante essentielle dont il importe d'assurer le développement sans délai. Les travaux ont débuté en 2022.

34. Anguilla est dotée d'un réseau de téléphonie locale moderne comportant de nombreuses passerelles extérieures, y compris plusieurs liaisons hertziennes avec Saint-Martin et un point d'atterrissage de câbles à fibre optique à Tortola pour les appels internationaux. Les services de téléphonie mobile, de téléphonie fixe et d'accès à Internet sont ouverts à la concurrence.

IV. Situation sociale

A. Généralités

35. Le régime de sécurité sociale du territoire relève de la Caisse de sécurité sociale d'Anguilla. Le Département du développement social, qui dépend du Ministère du développement social, de l'éducation et des bibliothèques, fournit des services sociaux à la population. La politique nationale de protection sociale lancée en 2019 a fixé le cadre d'un système intégré de protection sociale dans le territoire, en vue d'aider Anguilla à atteindre les objectifs de développement durable, en particulier ceux qui concernent le développement social. Cette politique vise à garantir l'équité et la justice dans la prestation des services, tout en respectant les points de vue et les contributions des titulaires de droits et en intégrant la protection sociale dans un seul et même cadre de planification et d'action cohérent. Le gouvernement du territoire continue de fournir des aides publiques ponctuelles aux groupes vulnérables. Selon la Puissance administrante, des avancées majeures ont été réalisées dans le domaine de la protection sociale prévue pour faire face aux chocs. Pendant la pandémie de COVID-19, le gouvernement du territoire et la Caisse de sécurité sociale d'Anguilla ont mis en place un système de prestations mensuelles pour aider les personnes qui

souffraient professionnellement de la pandémie. En 2020, des fonds ont également été réaffectés à l'assistance publique, permettant la création d'une allocation chômage visant à aider toutes les personnes qui subissaient les conséquences de la COVID-19 mais qui n'étaient pas éligibles aux prestations de la sécurité sociale. En 2022, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Centre international de politiques pour une croissance inclusive ont publié un rapport de recherche présentant des informations sur les programmes de protection sociale et d'assurance mis en œuvre par Anguilla pour lutter contre la COVID-19, par exemple l'aide temporaire aux personnes en situation de chômage ou de sous-emploi par l'octroi de prestations et les programmes alimentaires scolaires.

36. Le Ministère du développement social, de l'éducation et des bibliothèques continue de sensibiliser les parties prenantes à l'importance d'adhérer au protocole interinstitutions pour la protection de l'enfance, élaboré en collaboration avec l'UNICEF, afin que tous les organismes chargés de protéger les enfants travaillent de concert pour remédier à la maltraitance et à l'abandon moral d'enfants. Selon la Puissance administrante, le Ministère a bénéficié de l'appui du Service de soutien et de conseil des tribunaux aux affaires familiales et pour mineurs (Cafcass) du Royaume-Uni, qui a dispensé une série de cours de formation à l'intention du personnel dans les domaines liés à la protection de l'enfance.

37. La mise en œuvre du protocole interinstitutions a continué de faire l'objet d'un suivi dans le cadre de réunions mensuelles avec les organismes concernés. Selon la Puissance administrante, le Conseil pour la protection de l'enfance, créé en 2016, est devenu le Conseil pour la protection de l'enfance et la réduction des risques, chargé de la protection des enfants et des autres groupes vulnérables de la communauté.

B. Éducation

38. D'après l'Organisation panaméricaine de la santé, l'île a enregistré en 2020 un taux d'alphabétisation fonctionnelle de 95,7 % pour les hommes et de 95,4 % pour les femmes, et un taux net d'inscription dans les écoles publiques (dans le primaire comme dans le secondaire) de 100 %, la totalité des élèves terminant leur cycle.

39. Selon la Puissance administrante, le Département de l'éducation, en collaboration avec le Conseil conjoint des Caraïbes occidentales pour la formation des enseignants et l'Anguilla Community College, propose une formation destinée aux enseignants déjà en poste devant obtenir une certification ainsi qu'un accompagnement professionnel continu à tous les chefs d'établissement, enseignants et membres du personnel scolaire. Le Département dispose également d'un système solide visant à assurer la qualité de l'enseignement au moyen duquel les nouveaux enseignants bénéficient d'un soutien continu en classe et tous les membres du personnel enseignant et non enseignant ainsi que le personnel de direction font l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Le 12 mai 2022, le Conseil exécutif a approuvé le plan de développement éducatif 2020-2025, qui fixe les priorités suivantes : répondre à l'évolution des besoins des élèves et veiller à leur participation ; adhérer à la technologie et à ses avancées et en faire un usage optimal ; développer les ressources humaines dans tous leurs aspects ; améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage ; répondre à l'évolution du statut de l'anglais devenu seconde langue.

40. L'Anguilla Community College délivre notamment des diplômes du premier cycle et un diplôme de deuxième cycle et dispense, entre autres, un enseignement et une formation techniques et professionnels. L'Open Campus de l'Université des Indes occidentales propose à Anguilla un programme d'enseignement supérieur pleinement homologué. En outre, la Puissance administrante a indiqué que deux facultés de médecine privées américaines avaient un campus sur le territoire.

41. Les autorités d'Anguilla ont estimé qu'il serait utile pour le territoire de faire procéder à une évaluation officielle du niveau de l'éducation dispensée sur l'île, ainsi que d'offrir, s'il y a lieu, d'autres possibilités, soit en dehors du territoire, soit par l'enseignement en ligne ou à distance. Selon la Puissance administrante, du fait de la pandémie de COVID-19, ces deux modalités d'enseignement ont figuré en tête de la liste des priorités du Département de l'éducation. En juin 2022, celui-ci a procédé au lancement d'un projet global d'intégration technologique dénommé INSPIRE, mis à l'essai à l'école primaire Orealia Kelly. Ce projet vise principalement à l'achat de produits technologiques en vue d'appuyer l'enseignement et l'apprentissage, à former les enseignants et à les aider à accomplir un travail éducatif porteur de transformations, et à élaborer un plan rigoureux d'évaluation de la performance. Des investissements supplémentaires doivent être consentis pour que les établissements d'enseignement aient plus facilement accès à une connexion Internet fiable et pour étendre le projet INSPIRE à toutes les écoles publiques de l'île. En octobre 2022, le Département de l'éducation, en conjonction avec la Richard Shulze Family Foundation, a lancé un programme relatif à l'alimentation scolaire, qui est mis en œuvre dans trois écoles primaires pilotes pour assurer à tous les enfants des repas sains et équilibrés.

42. Les étudiants des territoires d'outre-mer acquittent dans les universités britanniques les mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques à condition d'avoir vécu dans un territoire d'outre-mer britannique, dans l'Espace économique européen ou en Suisse les trois années précédant la première année universitaire de leur cursus. Sous réserve d'avoir obtenu le statut de résident permanent à leur arrivée au Royaume-Uni et d'entamer des études de premier cycle (à temps plein ou à temps partiel) pendant l'année universitaire 2023-2024, ces étudiants pourront prétendre à des prêts destinés à couvrir leurs frais de scolarité en Angleterre. Ceux qui répondent aux conditions requises doivent obtenir un passeport britannique avant de demander à bénéficier du tarif national dans le cadre de leurs études au Royaume-Uni.

C. Santé publique

43. L'autorité sanitaire d'Anguilla supervise l'ensemble des services de soins de santé primaires, secondaires et individuels. Le territoire est divisé en trois districts sanitaires, lesquels comptent en tout trois polycliniques et un hôpital, le Princess Alexandra. En 2020, d'importantes sommes ont été investies dans l'amélioration des infrastructures de l'hôpital : construction d'une usine de production d'oxygène spécialement conçue pour le centre hospitalier et de bâtiments de stockage et agrandissement du laboratoire, où sont administrés des tests PCR pour le dépistage de la maladie à coronavirus 2019. En 2022, de nouvelles améliorations ont été apportées avec la création d'un service de dialyse et d'une salle d'isolement. Les patients nécessitant des soins tertiaires sont généralement évacués vers une île voisine. Toutefois, Anguilla dépend toujours des institutions sanitaires régionales et internationales pour les services spécialisés.

44. Le Ministère des finances et de la santé réglemente et contrôle les secteurs privé et public de la santé, et exerce des fonctions dans le domaine de l'élaboration de politiques et de la réglementation dans le cadre du plan stratégique national de santé.

45. Conformément au système de quotas, chaque année, depuis 1985, quatre Anguillais au maximum ont accès gratuitement à des soins de santé primaires dispensés par le service national de santé britannique. Le gouvernement du territoire a demandé que ce système soit revu, la population de l'île ayant augmenté de 250 % depuis son entrée en vigueur, une situation qui, selon lui, rendait le territoire dépendant des îles voisines en matière de soins de santé.

46. Le Gouvernement britannique continue d'apporter son soutien aux territoires d'outre-mer depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il a notamment financé et distribué des kits de dépistage, des produits de laboratoire, du matériel médical, des fournitures médicales et des vaccins contre la COVID-19, y compris des doses de rappel, et apporté son expertise dans le domaine de la santé publique. Selon la Puissance administrante, l'aide qu'elle apporte s'inscrit dans le prolongement de son engagement constant envers les peuples de ses territoires d'outre-mer.

47. Selon le gouvernement d'Anguilla, en octobre 2022, environ 90 % de la population éligible avait reçu une première dose de vaccin contre la COVID-19.

D. Criminalité et sécurité publique

48. La Force de police royale d'Anguilla est chargée de protéger les résidents et les visiteurs d'Anguilla. En 2021, selon la Puissance administrante, 786 infractions ont été signalées ; environ 70 d'entre elles concernaient les règles liées à la COVID-19. La délinquance d'appropriation a continué de revêtir une haute priorité pour la police. Le nombre de saisies d'armes et de munitions a légèrement diminué, mais la criminalité à main armée reste une autre priorité majeure. Il est demeuré difficile d'assurer le contrôle des frontières durant toute la période. La Force de police royale envisage d'introduire une nouvelle équipe locale de maintien de l'ordre, de développer les capacités de renseignement et d'investir dans la formation, la technologie et le matériel.

49. Suite à l'adoption de la loi portant création de l'Unité des services financiers (Financial Intelligence Unit Act, 2020) en décembre 2020, l'Autorité de signalement du blanchiment d'argent n'existe plus. La nouvelle Unité est la principale institution en charge des enquêtes et du renseignement relatifs à la criminalité financière (blanchiment d'argent, financement du terrorisme et infractions liées au financement de la prolifération), ces deux tâches étant réparties entre deux divisions : la Division du renseignement et la Division des enquêtes.

50. Le Gouvernement britannique s'est dit déterminé à aider les territoires d'outre-mer à faire face aux tempêtes violentes et autres catastrophes. En 2022, les navires *Medway* et *Protector* ont sillonné les Caraïbes dans le cadre des activités de patrouille de la marine royale dans l'Atlantique nord, pour assurer une présence maritime britannique afin d'aider les territoires d'outre-mer à se préparer aux ouragans et autres catastrophes qui les menacent et à y faire face et de fournir une aide humanitaire, des secours en cas de catastrophe et des communications de crise dans la région tout au long de l'année.

E. Droits humains

51. La Constitution d'Anguilla dispose que chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne, à la jouissance de ses biens, à la protection de la loi, à la liberté de conscience et d'expression, à la liberté de réunion et d'association pacifiques et au respect de sa vie privée et familiale. Le champ d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été étendu à Anguilla. La Convention européenne des droits de l'homme s'applique également à Anguilla, dont les habitants ont le droit de saisir la Cour européenne des droits de l'homme s'il n'existe aucune autre voie de recours sur le

territoire. Néanmoins, le champ d'application d'autres instruments fondamentaux relatifs aux droits humains, comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, n'a pas encore été étendu à Anguilla.

V. Environnement

52. Dans sa présentation du budget de 2020, le gouvernement du territoire a annoncé la création d'un Département des ressources naturelles issu de la fusion des départements de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche et des ressources maritimes, dont l'objectif est d'assurer la gestion des richesses naturelles d'Anguilla de manière plus rationnelle et plus efficace.

53. En février 2021, le Ministère du développement économique, du commerce, des technologies de l'information et des ressources naturelles a créé le groupe de travail Blue Anguilla afin d'exploiter le potentiel économique des ressources marines pour alimenter la croissance et d'œuvrer au développement collaboratif de l'économie bleue d'Anguilla dans les domaines de la pêche côtière, de l'énergie, des transports, de la gestion des déchets, des changements climatiques et du tourisme. Selon la Puissance administrante, la Fishmongers' Company's Fisheries Charitable Trust a financé cinq réunions du réseau des professionnels de la comptabilité environnementale, permettant aux participants des territoires d'outre-mer de mettre l'accent sur les services écosystémiques, de présenter et de commenter des observations, et de débattre des moyens d'améliorer les futurs comptes.

54. Afin de mener divers projets, le gouvernement du territoire a obtenu un financement de Darwin Plus, un fonds pour l'environnement et le climat des territoires d'outre-mer. En 2019, Darwin Plus a permis de financer à hauteur de 267 984 livres sterling un projet visant à améliorer la résilience aux changements climatiques des écosystèmes côtiers anguillais, dans le cadre duquel 924 plants de mangrove, 184 plants de mangrove à boutons et 84 raisiniers bord de mer ont été plantés en octobre 2021. En 2020, par l'intermédiaire du fonds Darwin Plus, 254 700 livres sterling ont été injectées au programme de comptabilisation du capital naturel régional des territoires caribéens d'outre-mer, qui établit un système permettant de recenser les avantages que l'environnement procure dans cinq territoires d'outre-mer des Caraïbes britanniques. Ces projets ont pris fin en mars 2022. En 2021, le fonds a alloué les sommes ci-après à différents projets : 228 595 livres sterling pour la gestion durable des sargasses à Anguilla, dans les Îles Vierges britanniques et à Montserrat, les invasions de sargasses ayant eu des impacts écologiques et socioéconomiques de plus en plus préjudiciables sur ces territoires depuis 2011 ; 284 755 livres sterling pour la protection de la biodiversité à Anguilla par le renforcement des capacités de gestion des espèces envahissantes, avec l'objectif de s'attaquer en priorité à cinq espèces pour en éliminer au moins trois ; 300 576 livres sterling pour un projet de pollinisation ; 371 004 livres sterling pour la protection des requins (Anguilla Shark Conservation). En 2022, 499 982 livres sterling provenant du fonds ont servi à expérimenter une nouvelle solution de gestion des espèces envahissantes dans les territoires d'outre-mer. Fountain National Park est la plus grande zone terrestre protégée de l'île, mais elle subit les ravages d'espèces exotiques envahissantes qui menacent la biodiversité locale, notamment des reptiles et des plantes endémiques en danger ou en danger critique à l'échelle mondiale. Selon Darwin Plus, ce projet vise à créer la première « île-continent » dans les territoires d'outre-mer par la construction autour du parc d'une barrière de haute technicité, résistante aux parasites et à l'épreuve des tempêtes, par l'élimination des nombreuses espèces exotiques envahissantes et par la gestion du site en tant que réserve naturelle respectant la

biosûreté et site d'intérêt pour les visiteurs, l'objectif étant d'en retirer à long terme des bénéfices durables pour la biodiversité et la population d'Anguilla.

55. Le gouvernement du territoire a reçu des fonds du Conflict, Stability and Security Fund pour financer le programme destiné au renforcement de la sécurité et de la résilience environnementales dans le contexte des changements climatiques par le maintien de la biodiversité. Ce programme vise à lutter contre la série de menaces pesant sur les récifs coralliens pour aboutir à une résilience à long terme et faire en sorte que les coraux luttent naturellement contre les maladies et s'adaptent à l'évolution des conditions environnementales ; son objectif est également de faciliter une démarche collaborative propre à éclairer la gestion adaptable de ces écosystèmes par le recours aux nouvelles technologies et à l'innovation.

VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

56. Le territoire est un membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (depuis 1998), de la Communauté des Caraïbes et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales. Il est membre de la Banque de développement des Caraïbes, du Groupe d'action financière des Caraïbes, du Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes et de la Banque centrale des Caraïbes orientales. Depuis 2011, il entretient un dialogue officiel avec le Fonds monétaire international.

57. Le gouvernement du territoire coopère directement avec les autres gouvernements des Caraïbes et participe aux projets entrepris dans la région par diverses organisations et institutions internationales, notamment l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle.

58. En juin 2020, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont publié un rapport intitulé « Anguilla – COVID-19 HEAT Report: Human and Economic Assessment of Impact » (Rapport d'évaluation des conséquences humaines et économiques de la COVID-19 pour Anguilla), dans lequel sont formulées un certain nombre de recommandations, notamment les suivantes : allonger la durée des allocations de chômage versées pour des raisons liées à la pandémie de COVID-19, étendre la portée du programme d'alimentation scolaire aux élèves pauvres de toutes les écoles du territoire et faire bénéficier chacun et chacune de l'indemnité mensuelle de 200 dollars des Caraïbes orientales, créer un refuge pour les femmes qui sont victimes de violence fondée sur le genre et réviser l'accord-cadre pour la gestion responsable des finances publiques et le développement d'Anguilla afin qu'il tienne compte des effets de la COVID-19.

59. Selon la Puissance administrante, une équipe composée de représentants du gouvernement d'Anguilla et du Gouvernement britannique a négocié la création d'une frontière maritime entre Anguilla et Antigua-et-Barbuda, qui a été entérinée dans un traité signé en juillet 2021.

VII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

60. Un représentant du gouvernement d'Anguilla, qui s'est exprimé en 2022 lors du séminaire régional du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Comité spécial de la décolonisation), qui a eu lieu du 11 au 13 mai 2022 à Castries, a réaffirmé que le gouvernement du territoire comprenait que, pour renforcer l'assise d'une grande société, il fallait investir davantage dans sa population et lui donner les moyens de prendre en main sa propre destinée.

61. Le représentant a déclaré que les négociations au sujet d'une nouvelle constitution entre le territoire et la Puissance administrante n'avaient pas été menées à terme et qu'il avait été décidé de les interrompre jusqu'à la tenue des élections générales au cours du premier semestre de 2020. Il a affirmé que le territoire était déterminé à poursuivre le processus de réforme constitutionnelle et avait organisé en 2021 des réunions-débats pour examiner le projet de constitution, ce qui confirmait son souhait d'améliorer le niveau de représentation démocratique et de disposer de garanties et de protections adéquates en matière de bonne gouvernance et d'intégrité de la vie publique à un haut niveau. L'intervenant a exposé la voie à suivre qui était proposée et a exprimé le désir de bénéficier d'une aide technique qui serait fournie, de préférence, par un (des) spécialiste(s) caribéen(s) du domaine en vue de reformuler le projet de constitution.

B. Position de la Puissance administrante

62. Le 14 octobre 2022, à la 9^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue durant la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de choisir de rester britannique.

63. Le représentant a indiqué que le Royaume-Uni et les territoires s'accordaient sur le fait que ceux-ci étaient largement autonomes sur le plan interne, sous la seule réserve que le Royaume-Uni conservait les pouvoirs lui permettant de s'acquitter de ses obligations au titre du droit international. En outre, il a fait observer que le Conseil ministériel conjoint se réunissait chaque année pour assurer le suivi et la progression des priorités collectives, telles que la protection de l'environnement, et que le Royaume-Uni était résolu à aider les territoires à s'acquitter de cette tâche et à assumer ses responsabilités, notamment à partager la charge de la sécurité.

VIII. Décisions prises par l'Assemblée générale

64. Le 12 décembre 2022, l'Assemblée générale a adopté la résolution [77/135](#) sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2022 ([A/77/23](#)) et sur la recommandation formulée ultérieurement par la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée générale :

- a) Réaffirme le droit inaliénable du peuple d'Anguilla à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;
- b) Réaffirme que, s'agissant de la décolonisation d'Anguilla, le principe de l'autodétermination est incontournable et qu'il constitue aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;
- c) Réaffirme également qu'en fin de compte, c'est au peuple d'Anguilla lui-même qu'il appartient de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions sur la question et, à cet égard, demande à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et les autres résolutions et décisions en la matière ;
- d) Souhaite vivement que la réforme constitutionnelle entreprise avec la Puissance administrante ainsi que les consultations publiques aboutissent le plus rapidement possible ;
- e) Prie la Puissance administrante d'aider le territoire, s'il en fait la demande, à faire avancer le processus interne de révision de la Constitution ;
- f) Demande à la Puissance administrante de faciliter une mission de visite du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, si tel est le souhait du gouvernement du territoire, et prie la Présidente du Comité de prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin ;
- g) Prie la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien des activités d'éducation et de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance au territoire s'il en fait la demande ;
- h) Exhorte la Puissance administrante à aider le gouvernement du territoire à raffermir les engagements pris dans le domaine économique, notamment en matière budgétaire, avec, au besoin, l'appui de la région ;
- i) Se félicite de la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;
- j) Souligne que le territoire devrait continuer de participer aux activités du Comité spécial, notamment aux séminaires régionaux, afin que le Comité puisse disposer d'informations à jour sur le processus de décolonisation ;
- k) Souligne également qu'il importe que le Comité spécial soit informé des vues et des souhaits du peuple d'Anguilla et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre Anguilla et la Puissance administrante ;
- l) Demande à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte relatives au renforcement de la capacité d'Anguilla de s'administrer elle-même, et encourage la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans le territoire ;

m) Réaffirme qu'en vertu de la Charte, il incombe à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et demande à la Puissance administrante de s'employer activement à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

n) Prend en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligne qu'il importe de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engage vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire, y compris de se servir du territoire comme centre financier international ;

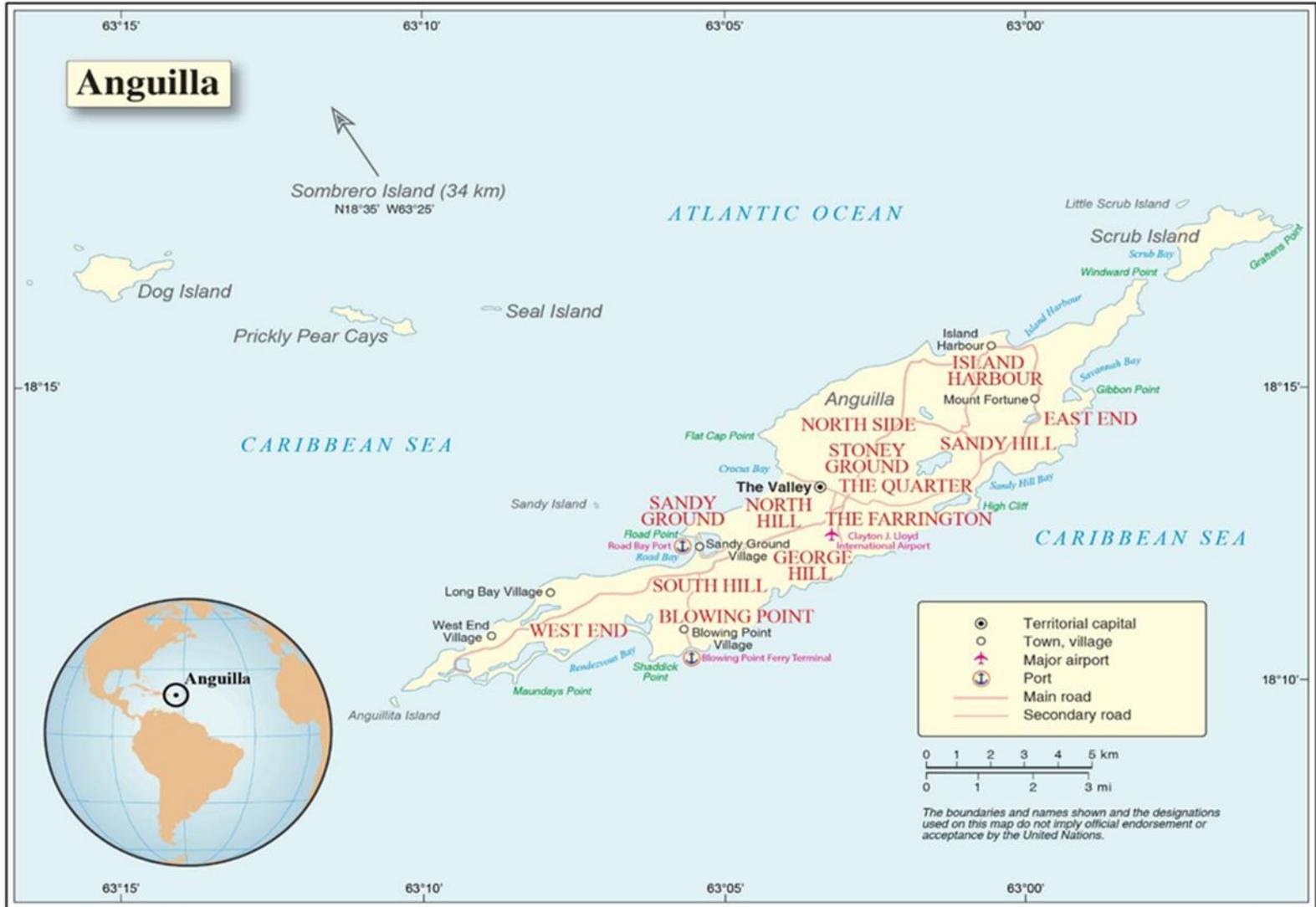
o) Prie le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demande de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de continuer à surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de fournir à celui-ci une assistance en conformité avec leur règlement intérieur ;

p) Demande de nouveau à la Puissance administrante, aux institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies et aux organisations régionales de fournir au territoire toute l'assistance nécessaire, de soutenir ses efforts de relèvement et de reconstruction et de renforcer ses capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et de réduction des risques, en particulier à la suite du passage des ouragans Irma et Maria qui ont ravagé le territoire en 2017 ;

q) Prie le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question d'Anguilla et de lui présenter, à sa soixante-dix-huitième session, un rapport sur cette question et sur l'application de la résolution.

Annexe

Carte d'Anguilla



Map No. 3306 Rev. 1 UNITED NATIONS
June 2016

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)